

Faut-il désarmer la police ?

Francis Dupuis-Déri and Céline Bellot

Number 797, July–August 2018

URI: <https://id.erudit.org/iderudit/88421ac>

[See table of contents](#)

Publisher(s)

Centre justice et foi

ISSN

0034-3781 (print)

1929-3097 (digital)

[Explore this journal](#)

Cite this article

Dupuis-Déri, F. & Bellot, C. (2018). Faut-il désarmer la police ? *Relations*, (797), 12–13.

La culture de l'arme à feu est forte au sein de la police, spécialement en Amérique du Nord. Pourtant, dans certains pays comme la Grande-Bretagne, la Norvège ou la Nouvelle-Zélande, une grande partie des policiers ne portent pas d'arme à feu. Faudrait-il s'en inspirer? Nos auteurs invités en débattent.

Désarmer la police permettrait de sauver des vies.

Francis Dupuis-Déri

L'auteur, professeur de science politique à l'UQAM, a dirigé l'ouvrage *À qui la rue? Répression policière et mouvements sociaux* (Écosociété, 2013)

L'abolition de la police, comme celle des prisons, nécessiterait la fin de notre société inégalitaire, puisque ces institutions ont pour fonction de protéger les riches des pauvres, comme l'admettait candidement Adam Smith, un des pères intellectuels du libéralisme économique. En Europe, les premières milices urbaines étaient composées de bourgeois volontaires. Fatigués de patrouiller leur quartier, ces bourgeois exigèrent de la Ville ou de l'État la formation de corps policiers professionnels qui, rapidement, se considérèrent au-dessus de la société, ou même contre celle-ci.

S'il est difficile d'envisager, dans le contexte actuel, l'abolition (pourtant souhaitable) de la police, mentionnons néanmoins que celle-ci n'a pas besoin d'être armée. Dans certains pays d'ailleurs, les unités de patrouille n'ont pas d'armes à feu, comme en Grande-Bretagne et en Norvège. Or, selon plusieurs des chefs de police québécois interviewés pour le livre *Désarmer la police?: un débat qui n'a pas eu lieu* (Éditions du Méridien, 1993), écrit par Yves Dubé (un ancien policier) et Line Beauchesne, ce modèle ne serait pas adapté à l'Amérique du Nord. C'est encore cet argument culturaliste qu'avancait en 2017 l'ancien chef du Service de police de la Ville de Montréal (SPVM), Philippe Pichet, lors de la présentation de son bilan annuel à l'hôtel de ville.

L'illusion de la sécurité

Pourtant, pour ne prendre que cet exemple, qui sait que les agents de la police provinciale de Terre-Neuve (*Royal Newfoundland Constabulary* – RNC) n'ont été

armés qu'à partir des années 1990, en réponse aux revendications de leur fraternité qui disait s'inquiéter pour la sécurité de ses membres? Or, d'autres agents rappelaient alors que le seul policier tué par balle à Terre-Neuve était un agent de la GRC, en 1964. Il avait tenté d'appréhender des évadés de prison, qui l'ont abattu... avec son arme de service. Quant au dernier agent de la RNC tué en service, l'affaire remonte à 1959: il avait succombé à un coup de bâton reçu lors d'une charge contre une ligne de piquetage tenue par des bûcherons et leurs familles.

Parlant de bûcherons... des chefs de police québécois cités dans le livre *Désarmer la police?* avançaient un autre argument pour refuser de désarmer les unités de patrouille: l'arme de service fait partie de l'identité de la police, comme la hache pour le bûcheron. Certes... mais qu'arriverait-il si seulement quatre ou cinq coups de hache par année étaient assésés pour l'ensemble des milliers de bûcherons pourtant tous équipés d'une hache de service? Et si on constatait aussi que presque chaque utilisation d'une hache avait pour conséquence la mort d'un pauvre homme en crise psychotique? Sans doute la société exigerait-elle alors que les bûcherons ne puissent se balader tout le temps avec leur hache et que la formation des bûcherons soit revue en profondeur...

D'ailleurs, la police du Québec n'est presque jamais impliquée dans des fusillades contre de vrais criminels. Les bilans annuels du SPVM indiquent que la police ne tire en une année que quelques coups de feu, lors d'un ou deux événements. Il ne faut donc pas se laisser bernier par les films et les séries télévisées ayant pour héros des policiers qui tirent des centaines de coups de feu pour sauver leur famille, leur ville ou la planète.

Or, au-delà des arguments pragmatiques, le livre *Désarmer la police?* révélait surtout que l'obsession des chefs de police pour l'arme de service relève d'un *power*

trip et d'une conception machiste de l'identité policière, sans lien réel avec la sécurité des troupes et la lutte contre la criminalité.

Police armée, danger mortel

Il est grand temps de relancer la discussion qu'avait tenté d'initier le livre d'Yves Dubé et Line Beauchesne, dans les années 1990, et de produire des recherches systématiques et comparatives avec d'autres pays à ce sujet. Il faut d'ailleurs saluer le travail de Jeanne Corriveau, journaliste du *Devoir*, qui proposait justement, en avril dernier, un article intitulé «Faut-il désarmer les policiers?». Elle y rappelait qu'«[a]u Québec, 14 personnes ont été atteintes gravement ou fatalement par des balles tirées par des policiers en 2015, alors qu'en 2016, ce sont 11 individus qui sont morts et 8 qui ont été blessés» par des tirs policiers. Elle ajoutait que depuis 2000, «42% des personnes tombées sous les balles des policiers souffraient de problèmes de santé mentale et 45% montraient des symptômes d'abus de drogue ou d'alcool». Bref, il semble qu'une police armée représente une menace mortelle pour les citoyens souvent les plus démunis de notre société. C'est particulièrement le cas dans un contexte où on assiste par ailleurs à une militarisation croissante de l'arsenal et des tactiques de la police¹. Pourquoi alors ne pas réfléchir à désarmer la police, en attendant de refonder notre société sur des bases égalitaires, pour ne plus du tout en avoir besoin? ©

1. Voir Thomas Gerbet, «Vague d'achats de fusils d'assaut au sein des corps policiers du Québec», Radio-Canada.ca, 15 mai 2018.

FAUT-IL DÉSARMER LA POLICE ?

Au-delà du désarmement, la police doit être plus largement soumise à un contrôle civil et démocratique.

Céline Bellot

L'auteure est directrice de l'École de travail social de l'Université de Montréal

Devant les cas répétés de violence policière qui défrayent la manchette et touchent de manière disproportionnée des personnes marginalisées ou issues de minorités, le désarmement de la police apparaît d'emblée comme une idée permettant de sauver des vies. L'arme de service, toutefois, n'est qu'un aspect des abus policiers et une réflexion plus large s'impose.

Le métier de policier, tout comme l'organisation policière en soi, caractérisé par le monopole légal de l'usage de la force, constituent en effet un enjeu démocratique pour nos sociétés contemporaines. Les risques de dérives, d'abus de pouvoir et de pratiques déviantes sont suffisamment importants pour imposer des cadres, des procédures et des structures dont le mandat est de garantir – autant aux citoyens qu'au personnel policier lui-même – un fonctionnement exemplaire tant sur le plan de la protection des libertés que sur celui de l'ordre public.

Or, les dernières années ont permis de constater à quel point l'encadrement et le contrôle du fonctionnement des organisations policières demeurent défectueux au Québec. En de nombreuses occasions, le travail des policiers a été remis en cause, qu'on songe aux (trop) nombreuses personnes marginalisées tuées par balles policières, aux blessés lors des manifestations, aux contrôles et à la surveillance exercés à l'endroit de journalistes, aux procédures et aux arrestations qualifiées d'illégales par les tribunaux ou à la fabrication de preuves. Les contrôles existent pourtant. Les enquêtes internes, les co-

mités déontologiques, les commissions d'enquête, les enquêtes des coroners et, plus récemment, la création du Bureau des enquêtes indépendantes (BEI) se sont succédé depuis les années 1980 pour dénoncer, réprimander, recommander de nouvelles façons d'agir.

Changer la culture policière

Cependant, force est de constater que ces contrôles internes et externes ne sont pas parvenus à transformer de manière profonde la culture policière. Au quotidien, les dérives et les abus de pouvoir, notamment à l'égard des populations marginalisées et/ou dissidentes, se perpétuent sans que les contrôles instaurés après coup modifient réellement les pratiques. Il s'agit pourtant d'un enjeu crucial. En effet, le fonctionnement exemplaire des organisations policières demeure un des baromètres essentiels de l'état de notre démocratie et, par extension, de la confiance des citoyens à l'endroit de leurs policiers et de leurs services de police.

Dans ce contexte, l'urgence d'agir est réelle pour établir un vrai contrôle civil des organisations policières et du travail policier, non pas simplement en cas de problème, mais bien en amont, en exerçant une vigilance constante. Il ne s'agit pas seulement de sévir contre les quelques proverbiales « pommes pourries », mais bien de soutenir la mise en œuvre d'une véritable culture éthique et déontologique des organisations policières et des policiers eux-mêmes. Pour y parvenir, il importe de redonner aux citoyens le pouvoir de rappeler aux policiers leurs devoirs tant envers l'État qu'envers la population, notamment ceux de respecter de manière impérative les droits fondamentaux reconnus par les chartes et de soutenir une démarche réflexive en regard de leurs attitudes, comportements et pratiques.

Pour un vrai contrôle civil indépendant

Seul un cadre civil et indépendant peut toutefois offrir la possibilité de s'interro-

ger sur le fonctionnement exemplaire de la police, l'usage de la force, les pratiques discriminatoires, les profilages, les abus, les déviances, les ressources utilisées, les protocoles d'intervention mis en place, etc. Trop souvent, les mécanismes de contrôle et de surveillance internes ou externes se sont contentés de juger du travail des policiers à l'aune du seul respect ou non de la loi, sanctionnant parfois quelques policiers sans changer la culture policière et son organisation. Ainsi, même le BEI créé récemment n'intervient qu'en cas de personnes tuées ou blessées gravement par les services policiers, et ses membres sont d'anciens policiers ou acteurs judiciaires. Aucun de ces contrôles ne s'exerce de manière civile et indépendante et sur l'ensemble des dysfonctionnements que connaissent les services policiers.

Or, interroger la pratique policière et enquêter sur la police et son travail de manière indépendante demeurent, au Québec, un exercice difficile. Certes, des recherches, des témoignages, des dénonciations ont permis de lever le voile sur quelques abus et dérives. Pour autant, ces éléments ne sont que parcellaires. Pourtant, de nombreux pays, notamment en Europe du Nord, ont compris à quel point le contrôle civil et indépendant de la police constitue un gage de qualité, de performance, de légitimité, car il place le citoyen au cœur des dispositifs policiers. Ce virage ô combien nécessaire et urgent est le seul qui puisse rétablir la confiance, mais surtout poser les bases d'une éthique de la pratique policière respectueuse des droits fondamentaux de tout un chacun. Mettre fin à une police qui s'impose pour bâtir une police respectée et respectueuse reste la seule voie démocratique à suivre. Ceci peut (et doit) certes passer par le désarmement d'une partie des corps policiers, mais surtout, plus largement, par la création d'un véritable contrôle civil et indépendant. 🗳️